



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26211
1er août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 30 JUILLET 1993, ADRESSEE A LA PRESIDENTE
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA
CROATIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, je voudrais une fois de plus appeler votre attention sur la situation tragique qui prévaut dans le centre de la Bosnie, où les forces musulmanes poursuivent leur offensive aux dépens de la population civile croate. Des milliers de Croates ont été victimes du nettoyage ethnique dans cette région et sont encerclés par des forces musulmanes ou serbes dans plusieurs petites enclaves. Selon un rapport daté du 29 juillet 1993, émanant de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur le terrain, les forces armées bosniaques avanceraient vers le sud, repoussant les forces croates.

Je tiens à rappeler que, dans deux lettres adressées au Conseil de sécurité (S/25920 et S/26146), la République de Croatie a soulevé le problème susmentionné et a demandé une réunion d'urgence du Conseil de sécurité. Il est regrettable que le Conseil de sécurité n'ait pas encore adopté les mesures voulues pour arrêter les attaques lancées contre les Croates dans le centre de la Bosnie. C'est pourquoi je demande à nouveau au Conseil de sécurité de tenir une réunion d'urgence, dans l'espoir qu'il agira dans l'intérêt de tous ceux qui sont en danger sur le territoire de la République de la Bosnie-Herzégovine.

Considérant que des milliers de vies innocentes sont gravement menacées dans le centre de la Bosnie, le Gouvernement croate prie instamment le Conseil de sécurité d'accorder le statut de zone protégée aux régions ci-après : Bugojno, Jablanica, Prozor, Kresevo-Kiseljak-Fojnika, Novi Travnik-Vitez-Busovaca et Vares. Il est indispensable de placer ces régions sous la protection des Nations Unies pour prévenir une catastrophe humanitaire et instaurer une paix durable dans toute la région.

La République de Croatie est prête à appuyer sans réserve la FORPRONU dans la noble tâche qu'elle assume en République de Bosnie-Herzégovine. La Croatie continuera à faire tout son possible pour permettre d'acheminer sans interruption l'aide humanitaire vers la République de Bosnie-Herzégovine et pour réprimer les extrémismes de toute sorte qui menacent la sécurité des forces de paix et sapent les efforts déployés en vue d'un règlement pacifique de la crise. Je tiens à souligner que la Croatie accueillera favorablement toute mesure visant à protéger avec efficacité les membres de la FORPRONU et, en conséquence, apportera son soutien aux décisions prises dans ce sens par le Secrétariat et par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Mario NOBILO
